

Avant, il était sous la DSAS. Cette fusion conduit à une réduction du nombre de chefs de services de deux à un. Le regroupement physique de ces services ne pourra par contre se faire qu'une fois le bâtiment d'accueil terminé.

Le Commissaire. Simplement une précision, le regroupement qui est prévu dans le bâtiment du SAR ne devrait pas seulement concerner le laboratoire cantonal et le Service du vétérinaire cantonal mais aussi le laboratoire du Service de l'environnement ainsi que le laboratoire de SANIMA; tous les laboratoires devraient être regroupés sur un même site.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Vous me permettez, M. le Commissaire, de vous interpellier sur certaines modalités qui ont cours dans le cadre de la chasse, plus spécialement la chasse au sanglier. Notre région, la rive sud du Lac de Neuchâtel est confrontée, année après année, à des hardes de sangliers qui mettent à mal les cultures riveraines de cette zone, créant un ras-le-bol chez les agriculteurs et un manque à gagner important. La zone de prédilection de ces onglés – je vous l'ai dit – se situe dans la Grande Carrière et les cultures touchées sont imbriquées sur les cantons de Fribourg et de Vaud. Ma question est la suivante. Pourquoi, M. le Commissaire, les taxations des dégâts – 50% pour Fribourg et 80% pour Vaud – sont à ce point différentes entre ces cantons? De plus, le canton de Vaud prend également en charge les dégâts causés par les blaireaux et autres prédateurs, ce qui n'est pas le cas sur Fribourg. Je sais que ces temps passés les gardes-chasse se sont rendus dans la région de Cheyres, etc. pour abattre des troupeaux de blaireaux. Je ne suis pas un anti-chasseur! Longtemps pas! Je n'ai jamais porté un fusil! Mais, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, M. le Commissaire, d'élaborer un même mode de prise en charge de ces dégâts du fait – je vous l'ai dit – que nous travaillons à quelques mètres des uns des autres, Vaudois et Fribourgeois? Cinq cents permis de chasse spéciaux ont été délivrés pour la chasse au sanglier. Vingt bêtes sur Fribourg ont été tirées l'année dernière. Les gardes-chasse et auxiliaires déversent des tonnes de malice pour entretenir ces troupeaux de sangliers. Je me demande si l'on se fait quelques brochures particulières! Ce chiffre de vingt sangliers m'interpelle quelque peu! Vous savez, M. le Conseiller d'Etat, j'ai engraisé pendant trente ans des cochons alors je connais un petit peu le système. Quand on leur donne à manger tous les jours durant toute l'année... et puis en tuer vingt au bout de l'année... cela m'étonne un petit peu... ils doivent partir à quelque part!

Le Rapporteur. Merci, M. le Député Duc. Comme je ne suis ni chasseur ni spécialiste du sanglier et que vous avez adressé votre parole directement au commissaire, je dévie le puck, comme l'équipe suisse sait très bien le faire actuellement.

Le Commissaire. Les cantons de Vaud, Fribourg et Berne collaborent dans un projet de suivi des sangliers sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Jusqu'à présent, 64 sangliers ont été capturés entre les trois cantons,

dont quatre ont été équipés d'émetteur pour être suivis dans le terrain. Lors de la capture, il y a eu quelques décès aussi à cause du stress (*rices*)... le stress de la capture bien sûr! Les premiers résultats montrent que les sangliers sont plus sédentaires que ce qu'on avait pensé jusqu'à maintenant et, probablement, que c'est l'excellente qualité de leur habitat de la rive sud qui y est pour quelque chose. Les informations que j'ai c'est que les gardes nourrissent très peu les sangliers. M. le Député Duc affirme le contraire, alors je crois qu'il faudra tirer cela au clair. Nous, on pense que leur habitat naturel est tellement riche qu'on n'a pas besoin de les nourrir.

Pour les informations de différence d'avec le canton de Vaud, comme le fonds de la faune qui est alimenté uniquement par les chasseurs – vous le savez – se porte très bien, on pourrait analyser si on peut indemniser à la hauteur du canton de Vaud. Cela je peux vous promettre de le faire. Ce que je peux aussi vous dire c'est que les dégâts annoncés par les agriculteurs diminuent: en 2005 le montant total des indemnités du canton était de 29 960 francs, en 2006 de 17 259 francs et en 2007 de 7 896 francs. Donc, je pense qu'au vu de cette diminution des dégâts qui est annoncée on pourrait réexaminer le pourcentage de défraiement. Mon petit doigt m'a même dit qu'il ne suffisait pas d'intervenir au Grand Conseil pour être épargné par les sangliers, n'est-ce pas M. le Député Duc, et que vous figurez aussi dans ceux qui avait annoncé quelques dégâts! Voilà j'ai terminé, M. le Président.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2007

ÉTABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. SANIMA est chargé d'assurer les pertes d'animaux de rente consécutives aux épizooties, d'assurer les frais pour lutter contre ces épizooties et d'exploiter les centres collecteurs de déchets d'animaux.

Le rapport contient moult informations très détaillées sur la situation dans le canton de Fribourg.

Je citerai simplement les éléments suivants. Le résultat d'exploitation des caisses d'assurances se monte à 791 000 francs en tenant compte de la légère perte du laboratoire agro-alimentaire.

Parmi les différentes caisses, celle des abeilles continue à poser problème, puisqu'elle présente un déficit de 10 000 francs.

La participation de l'Etat aux frais de lutte contre les épizooties et aux frais administratifs se monte à 522 000. La participation aux frais d'infrastructures et d'exploitation des centres d'élimination des déchets se monte à 623 000 francs.

Le Commissaire. Un seul complément, nous avons enfin pu construire le centre de collecteur de déchets carnés pour la partie alémanique à Bundtels sur la

commune de Guin. C'est une dépense d'un peu plus de deux millions de francs, donc très importante, mais qui nous permettra de satisfaire à toutes les exigences aujourd'hui, puisque le bâtiment sera sous pression, cela veut dire que l'air ne peut que y entrer et non pas en sortir. Le bâtiment sera inauguré en 2008, année qui correspond au 100^e anniversaire de l'assurance du bétail dans le canton de Fribourg.

Cela fait donc longtemps qu'il y a cette mutualité d'assurances et je rappelle que tous les montants qui sont dans la caisse ont été versés par les détenteurs et non pas par le canton!

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 75 voix, sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1*

Motion M1028.07 Bureau du Grand Conseil (modification de la LEDP [motion populaire])¹

Prise en considération

Page Pierre-André, premier vice-président (UDC/SVP, GL). Par voie de motion, le Bureau du Grand Conseil vous demande de supprimer l'alinéa 2 de l'art. 136 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette modification vous est demandée car l'administration de notre Parlement et de nos administrations communales ont été rapidement submergées de travail à

la suite du premier dépôt de motion populaire que la nouvelle Constitution fribourgeoise a instituée.

Actuellement, les différentes administrations doivent assurer un travail fastidieux étant donné que les signatures de chaque commune peuvent figurer sur la même liste. Vous comprenez aisément qu'il peut arriver qu'une liste de dix personnes peut concerner dix communes différentes, d'où un travail considérable, facilement compréhensible que l'on peut améliorer.

Je vous donne un exemple des trois motions populaires, celle de M. Bregger, 763 signatures, celle concernant «un enfant a besoin de ses deux parents», il y avait 1925 signatures et la motion populaire concernant la réduction du nombre de gardes-chasse comportait 3235 signatures. Bien que 300 signatures soient exigées, nos administrations ont le devoir de toutes les contrôler pour connaître le nombre de signatures valables.

Le fait de rassembler les signatures par commune permettra un allègement considérable du travail de notre administration.

C'est pourquoi, Messieurs et Mesdames les Députés, le Bureau du Grand Conseil vous demande d'accepter cette motion pour diminuer la charge administrative de nos administrations.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien partage l'analyse faite par le Bureau du Grand Conseil, le motionnaire en l'occurrence, et dans le but de faciliter et de simplifier le travail du secrétariat général du Grand Conseil, il vous propose, à l'unanimité, d'accepter la modification de loi proposée.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat die Motion des Büros des Grossen Rates zur Kenntnis genommen, in welcher die Aufhebung des Artikels 136d, Absatz 2 des ERG beantragt wird. Wir zeigen Verständnis für das Anliegen und dem damit verbundenen administrativen Aufwand.

Mit diesem Artikel beabsichtigt der Gesetzgeber allerdings auch, das Einreichen einer Volksmotion bewusst einfach zu halten. Dieses politische Instrument, welches wir als sehr wichtig und notwendig erachten, sollte auch weiterhin unbürokratisch und flexibel eingesetzt werden können. Für uns alle ist ersichtlich, dass ein Begehren auch in Zukunft mit möglichst vielen Unterschriften untermauert werden wird, um an Wichtigkeit und Bedeutung zu gewinnen.

Um diesem Aspekt und auch der Forderung der Motion gleichzeitig Rechnung zu tragen, bitten wir den Staatsrat, folgende Frage zu beantworten: Ist es möglich, die Unterschriften nur so weit zu prüfen und zu beglaubigen, bis die notwendige Anzahl von 300 erreicht ist? Wenn ja, würde dies bedeuten, dass in erwähntem Artikel nur die Formulierung und «zählt sie aus» gestrichen werden müsste. Der Rest des Artikels könnte hingegen stehen gelassen werden. Dies umso mehr, als im Absatz 3 des Artikel 136e vom Sekretariat des Grossen Rates lediglich verlangt wird, zu prüfen, ob die eingereichte Volksmotion von genügend Unterschriften unterstützt wird. Diese Lösung würde dem ursprünglichen Gedanken des Gesetzgebers –

¹ Déposée et développée le 13 septembre 2007, BGC p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 18 mars 2007, BGC d'avril p. 379.